

<http://ugtg.org/spip.php?article817>



Accord BINO : Application à tous les Travailleurs de Guadeloupe !

- Dossier spécial LKP - Accords -



Date de mise en ligne dimanche 22 mars 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



De la nécessité d'étendre l'ensemble des dispositions de l'Accord Interprofessionnel Régional sur les salaires "Accord Jacques BINO" à l'ensemble des Travailleurs de Guadeloupe.

1- Sonjé

En mémoire de notre Camarade militant Jacques BINO mort, tué par arme à feu dans des circonstances troublantes...

2- Seule la lutte paie

Depuis la signature de l'Accord BINO par les Organisations patronales UMPEG, UPA, UCEG, UNAPL, OPGSS, représentant près de 20.000 salariés, ce ne sont pas moins de 80 accords, représentant plus de 20.000 salariés et près de 2000 entreprises qui sont venus renforcer ce dispositif. Ainsi, après avoir "traîné les pieds", les grandes enseignes ou grands groupes, adhérents à l'UDE-MEDEF, s'engagent les uns après les autres dans l'application de l'Accord BINO, citons pour exemple :

Le Groupe Bernard HAYOT :

- CARREFOUR Destrelan
- SGDM
- La Brioche Dorée,
- La nouvelle SOPRI
- Yves Rocher
- CAMA Renault
- CARMO Toyota
- Mr Bricolage

Le Groupe Despointes :

- Carrefour Milenis
- Champion Boisripeaux

La Fédération du BTP :

- 1200 entreprises et 7500 salariés

La Filière Canne - Sucre - Rhum :

- 15 usines et distilleries : 2000 salariés
- Les Exploitations Cannières : 7000 salariés

Le Tourisme, l'Hôtellerie et la Restauration :

- SODEXHO Antilles : 110 salariés
- La Cocoteraie : 30 salariés
- Les hôtels Karibea (Prao, Salako, Clipper) : 110 salariés
- L'Arawak : 95 salariés
- Fleur d'Epée : 102 salariés
- La Vieille Tour : 102 salariés
- Casino Gosier et Saint-François : 150 salariés
- Mc Donald's Guadeloupe : 457 salariés

Aussi, les Organisations patronales, les entreprises et branches signataires représentent près de 40 000 travailleurs directement dans le champ des bas salaires décrits par l'Accord BINO.

3 - La nécessité de l'extension de l'Article 5, dit de convertibilité.

L'un des arguments avancés pour ne pas adhérer à l'accord BINO consiste à laisser entendre que les entreprises n'auraient aucune visibilité au delà des 12 mois (aides des collectivités) et au-delà de 3 ans (aides de l'Etat).

Curieusement, ce sont les grands groupes qui posaient ce « problème » et qui aujourd'hui, adhèrent les uns après les autres au dispositif.

Cet argument n'est pas nouveau. Pour rappel, en 1995, le SMIC Guadeloupe a fait l'objet d'une augmentation de 20% au nom de l'égalité sociale avec la France. Que n'a-t-on pas entendu à l'époque sur l'augmentation du chômage, sur la fermeture des entreprises,

Plus loin encore, en 1946, la Guadeloupe devenait un département d'outre-mer permettant ainsi aux Guadeloupéens d'accéder à certaines prestations sociales et ce sont les mêmes arguments qui étaient avancés. Et même pire car certains n'hésitaient à dire que si la France voulait des conditions de vie meilleure pour ses nègres, elle n'avait qu'à payer.

Pour mémoire, le 8 avril 1958, Ernest BONNET, Président honoraire de la CCI de Pointe-à-Pitre, Président du

syndicat des Producteurs exportateurs de sucre et de rhum de la Guadeloupe, s'exprimant dans le cadre du colloque sur l'assimilation déclarait : « *C'est pourquoi il est nécessaire de signaler, non seulement l'excès de fiscalité, mais encore l'évolution trop rapide des salaires* » et de poursuivre « *la question sociale n'est pas une question de répartition ; On ne peut partager que ce qui est produit et l'on fait plus pour l'humanité en doublant la production par une meilleure organisation du travail qu'en restreignant la part qui revient aux riches...* ». Et de conclure, reprenant à son compte les propos de **Lénis Blanche** dans le cadre du troisième centenaire de la présence française en Guadeloupe en juin 1935 : « *En dépit des côtés pénibles de ces trois siècles d'histoire locale, nous nous devons de constater notre évolution et le chemin parcouru bien plus rapidement que tant d'autres territoires et de dire franchement à la France : Merci !* »

La suppression ou la modification de la clause de convertibilité est donc de nature à engendrer de fortes disparités sociales au sein de la société Guadeloupéenne.

Comment peut-on admettre que près de 40 000 salariés puissent bénéficier du dispositif BINO au-delà des délais d'aide des Collectivités (12 mois) et de l'Etat (36 mois), alors que d'autres verront leurs revenus diminuer de 50 Euros au bout de 12 mois puis de 200 Euros au bout de 3 ans ?

Une telle initiative entraînerait une dislocation du climat social encore fragile et une détérioration majeure des relations sociales.

Les grandes enseignes et grands groupes qui signent aujourd'hui l'ont compris. La Guadeloupe ne peut fonctionner à deux vitesses.

Comment tolérer une accentuation de la disparité salariale entre les salariés au-dessus de 1,4 SMIC par rapport "aux bas salaires" (<1,4 SMIC) ?

4 - Que prévoit l'Accord BINO ?

L'Accord BINO permet à chaque employeur d'augmenter les salaires sous forme de bonus dans la limite de 1500 Euros par an et par salarié soit 125 euros maximum par mois.

Les entreprises de moins de 100 salariés versent 50 euros par mois.

Les entreprises de plus de 100 salariés versent 100 euros.

Ce bonus est exonéré des charges patronales et salariales (sauf CSG et CRDS) pour les 3 prochaines années.

Le Conseil Général et Régional de Guadeloupe participe au financement et prend en charge 50 euros pendant 12 mois pour les entreprises de moins de 100 salariés (y compris les structures du secteur non marchands).

Ces aides viennent s'ajouter aux dispositifs existants des lois GIRARDIN, FILLON mais aussi à ceux débattus dans le cadre de la LODEOM qui prévoient aides, exonérations, facilités d'accès aux marchés, aux crédits, ... pour les entreprises de Guadeloupe.

5 - Quant au préambule de l'Accord.

Pour mémoire, le préambule et l'accord tout entier ont été débattu, rédigé, négocié en présence du Préfet, représentant de l'Etat et sous la médiation des deux Directeurs du travail mandatés par le premier ministre François

FILLON. Toutes ces personnes ont participé aux débats et se sont mêmes félicités de la signature de l'ACCORD BINO par voie de presse.

Pour mémoire, l'accord BINO a été intégré dans le protocole global du 04 Mars 2009 dans son point 4 et annexé au protocole (document entièrement rédigé par les services préfectoraux). Le Ministre des DOM, M. JEGO s'en est même réjoui. La polémique n'a donc aucune raison d'exister surtout si l'on se réfère aux propos de Monsieur SARKOZY le 19 février dernier : « *Une crise qui trouve ses racines dans les bouleversements trop rapides et mal maîtrisés de la société traditionnelle antillaise. Une crise qui trouve ses racines dans le fait que, pendant des années, on n'a pas dit la vérité aux français d'outre-mer car l'on pensait pouvoir tout traiter par un bienveillant paternalisme. Une crise qui trouve ses racines dans un système économique à deux vitesses générant une inégalité de la répartition des richesses d'autant plus insupportable que cette inégalité est particulièrement visible dans un milieu clos...* »

On ne peut plus fermer les yeux sur ces situations oligopolistiques qui aboutissent à ce que les consommateurs se voient imposer des tarifs qui ne sont pas justifiés seulement par l'éloignement et qui sont donc ressentis comme de plus en plus injustes par toute une population.

La nécessité du vivre ensemble et la paix sociale tant recherchée ne peuvent occulter la vérité.

Pointe-à-Pitre, le 18 mars 2009